

Arrêtés 2024 relatifs à la voirie CCBZ

La Communauté de Communes de la Basse Zorn est titulaire de la compétence voirie.

A ce titre elle prend et publie sur son site internet les arrêtés relatifs à la circulation et aux stationnement dans les rues des communes membre. Vous pouvez les consulter via le lien ci-dessous :

<https://www.cc-basse-zorn.fr/FR/Presentation/Publications/Actes-administratifs.html>